

**D 1031 BRÉSIL: MÉTHODES DE LUTTE CONTRE  
LES PAYSANS ET LEURS DÉFENSEURS**

Dans un document récent (cf. DIAL D 1021), nous avons donné la liste nominative des avocats assassinés dans le cadre des conflits de la terre au Brésil (cf. DIAL D 983 et 1002). Nous complétons aujourd'hui le dossier par le cas d'un avocat de l'Etat de la Paraïba, faussement condamné à une peine de prison et n'ayant échappé à "l'enlèvement" que par une méfiance légitime en l'occurrence. Deux documents illustrent cette affaire: 1) la fausse lettre rogatoire demandant l'arrestation de Me João Camilo Pereira et du P. Luiz Pescarmona, prêtre du diocèse de Guarabira; 2) la dénonciation du fait par le Centre d'orientation des droits de l'homme et par l'évêque de Guarabira.

Nous joignons, en troisième document, le récit de la mort d'une religieuse brésilienne, Adelaïde Molinari, tuée le 14 avril 1985 de la balle tirée par un tueur à gages et destinée à un leader du syndicat rural de Marabá. Celui-ci a été gravement blessé mais il est aujourd'hui hors de danger.

Note DIAL

**1- Fausse lettre rogatoire d'arrestation (23 février 1985)****LETTRE ROGATOIRE CRIMINELLE  
EN PROVENANCE DU JUGE DE LA 3<sup>e</sup> CHAMBRE CRIMINELLE  
DE LA CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE BELÉM  
ÉTAT DU PARÁ ET A DESTINATION DU JUGE DE LA  
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE GUARABIRA,  
ÉTAT DE LA PARAIBA**

M. Silvio Melo, juge de la 3<sup>e</sup> chambre criminelle de la circonscription judiciaire de Belém, Etat du Pará, fait savoir au juge de la circonscription judiciaire de Guarabira, Etat de la Paraïba, qu'a été jugée l'action publique, sous le n° de procès 00564323-8, intentée contre les accusés João Camilo Pereira et Luigi Pécar Mona ou Luiz Pescarmoni, dont l'identité de tous deux est spécifiée dans le mandat d'arrêt annexé à cette lettre, et dont le domicile du second, ainsi qu'il est consigné dans les actes, se trouve sur la circonscription judiciaire de Guarabira; et, par la présente, il prie ce tribunal, après enregistrement pour exécution sur minute, de procéder à l'arrestation et à l'incarcération dans l'établissement pénitencier local des coupables susnommés, tout en entrant en communication avec le tribunal demandeur pour transfert immédiat dans cette circonscription judiciaire, les mêmes ayant été condamnés par ce tribunal à une peine de trois ans de réclusion pour infraction à l'article 171 et à l'article 25

du Code pénal brésilien. En agissant de la sorte, Votre Excellence peut être assurée d'une égale procédure de notre part quand nous en serons prié.

Belém, le 23 février 1985. Je, soussigné (signature illisible - NDT), greffier, ai dactylographié et signé.

(signature illisible. NdT)

Silvio Melo

juge

2- Protestation des organismes de défense des paysans de Guarabira  
(3 avril 1985)

Nous sommes dans l'obligation de dénoncer aux autorités et à l'opinion publique les faits suivants.

Le 26 mars 1985, MM. les juges Antônio Florentino da Costa, de la 1ère chambre de la circonscription judiciaire de Guarabira (Paraíba), et Hélio de Almeida Santa Cruz, de la circonscription judiciaire de Solânea (Paraíba) recevaient des "lettres rogatoires" envoyées par la "3e chambre criminelle" de Belém du Pará, demandant l'arrestation immédiate de M. João Camilo Pereira, demeurant à Solânea, avocat au Centre d'orientation des droits de l'homme (CODH) du diocèse de Guarabira et de plusieurs syndicats de travailleurs ruraux de la région, ainsi que l'arrestation du P. Luís Pescarmona, de l'équipe de pastorale rurale du diocèse de Guarabira, demeurant à Guarabira. D'après les "lettres rogatoires", tous deux avaient été accusés, jugés et condamnés par contumace devant ce tribunal de Belém pour escroquerie, conformément aux articles 171 et 25 du Code pénal. La sentence ayant été portée et le délai de pourvoi en cassation écoulé, plus aucun recours n'était possible et l'arrêt devait être exécuté immédiatement.

Ce jour-là, les deux "accusés" n'étaient pas dans la région car ils étaient partis à la capitale de l'Etat pour accompagner un groupe de travailleurs ruraux dans une réunion avec le gouverneur Wilson Braga et la direction de la Fondation de développement agraire de la Paraíba (FUNDAP) et de l'Institut national de colonisation et de réforme agraire (INCRA), afin de discuter de cas d'expropriation de terres en conflit dans la commune d'Araruna (Paraíba).

Informés de la "condamnation" dont ils faisaient l'objet, et forts de leur innocence, ils décidèrent de ne pas retourner à Guarabira. Ils demandèrent à l'avocat Geraldo Beltrão de se procurer auprès du juge de Guarabira le texte exact de la "lettre rogatoire". Mis au courant des faits et des termes de la "condamnation", l'évêque du diocèse de Guarabira, Mgr Marcelo Pinto Carvalheira, entra en contact avec l'archevêque coadjuteur de Belém du Pará pour lui demander de le mettre en rapport avec un avocat de cette ville susceptible d'aller vérifier auprès de la "3e chambre criminelle" l'existence de ce procès et les autres détails. A partir de ce moment, l'avocat José Carlos D. Castro, président de la commission des droits de l'homme de l'Ordre des avocats du Brésil, section de Belém du Pará, et l'avocat du diocèse de Belém entrèrent en contact téléphonique fréquent avec les avocates du Centre d'orientation des droits de l'homme (CODH), Sueli Aparecida Bellato et Maria de Fátima Barbosa de Melo, pour prendre de concert les mesures appropriées. L'avocat du Pará, dès qu'il entendit au téléphone la lecture des termes mêmes des "lettres rogatoires", fit aussitôt savoir que celles-ci devaient être fausses étant donné que, dans l'Etat du Pará, les instances auxquelles il revient de juger de telles infractions ne s'appellent pas chambres criminelles mais chambres pénales; de

plus, dans la structure du pouvoir judiciaire au Pará, il appartient à ces chambres de juger ces affaires mais non d'exécuter les arrêts, fonction qui relève de la 8e chambre dite des exécutions. Il affirma également que le nom du "juge" ayant signé les "lettres rogatoires", Silvio Melo, est inconnu au Para et que le juge de la 3e chambre pénale de cet Etat s'appelle Jaime dos Santos Rocha.

Suite à toutes ces informations, les avocates du CODH, en relisant avec des yeux plus critiques les "lettres rogatoires" reçues dans la Paraíba, relevèrent deux nouveaux faits inclinant à prendre ces documents pour des faux: ils ne portaient aucun cachet des greffes du Pará, et les lettres n'avaient pas été envoyées par la poste de Belém mais par celle d'Ananindena, une commune située à plusieurs kilomètres de Belém. Par la suite Me José Carlos D. Castro, après être entré en contact avec la 3e chambre pénale de Belém, obtint la confirmation décisive de l'inexistence de tout procès ou condamnation à l'encontre de Me João Camilo Pereira ou du P. Luís Pescarmona. Finalement, les certificats de la 3e chambre pénale et de la 8e chambre des exécutions de Belém partirent de cette ville le 29 mars et arrivèrent à Guarabira le 2 avril suivant, confirmant l'inexistence de tel procès.

Il était devenu évident que ce n'était rien d'autre qu'une tentative sournoise de porter atteinte et de s'en prendre à l'avocat João Camilo comme au P. Luís Pescarmona et, à travers eux, à l'Eglise comme au mouvement syndical des travailleurs ruraux de la région.

On suppose que si les deux "accusés" se fussent trouvés normalement chez eux et s'il n'y avait eu aucune suspicion sur la fausseté des lettres rogatoires, on aurait vu se présenter à Guarabira et à Solânea, au moment de l'arrestation de Me João Camilo et du P. Luís par la police de la Paraíba, des personnes montrant de fausses cartes d'identité de "policiers du Pará" pour "les transférer dans cet Etat", en réalité pour les torturer ou même les assassiner dans un endroit écarté.

De qui et d'où ont pu partir de tels actes? Ni Me Camilo ni le P. Luís ne se connaissent d'ennemis personnels. Aucun des deux ne s'est jamais rendu dans l'Etat du Pará et n'y a de relations. Par ailleurs tout porte à croire que l'initiative n'est pas partie du Pará, étant donné la méconnaissance par leurs auteurs de la structure judiciaire de cet Etat, ainsi que le montrent les erreurs de nomenclature dans la rédaction de la fausse lettre rogatoire. Pourtant, dans un premier temps, les greffiers et les juges de la Paraíba qui l'ont reçue l'ont considérée comme authentique, ce qui veut dire qu'elle était rédigée dans les formes et les termes corrects, ce qui indique que les auteurs du faux ont pu compter sur de bons "conseillers" juridiques. Le plus probable est que tout soit parti de la Paraíba, sur l'initiative de personnes nanties, aptes à faire imprimer du faux papier timbré, à voyager facilement au Pará, ou disposant d'une manière ou d'une autre de relations dans cet Etat.

Nous avons dit qu'aucune des deux victimes de ces opérations ne se connaissent d'ennemis personnels. Ce n'est cependant pas la première fois qu'ils sont menacés. Des bruits parviennent fréquemment aux oreilles de l'Eglise de Guarabira, selon lesquels "un de ces jours le P. Luís ou Me Camilo vont se faire trouer la peau", ou bien que "le P. Luís va être arrêté d'un moment à l'autre", comme le bruit en a circulé dernièrement dans la commune d'Araruna, au grand souci des travailleurs des communautés de la

région. Il y a un an, Me João Camilo et le diocèse ont reçu plusieurs coups de téléphone anonymes pour "prévenir" qu'il y avait "deux tueurs à gages d'Alagoas qui venaient d'arriver dans la Paraíba pour tuer Me Camilo". Menaces, lettres et coups de téléphone de ce type ont déjà été adressés à d'autres agents de pastorale du diocèse et à des dirigeants syndicaux de la région. Il faut rappeler ici le fait douloureux de l'assassinat de Margarida Alves, responsable syndicale et présidente du syndicat des travailleurs ruraux d'Alagoa Grande, dans la même région exactement qu'est la zone humide de la Paraíba, assassinat qui jusqu'à maintenant n'a pas encore été tiré au clair par les autorités.

Nous sommes convaincus que de tels actes et de telles menaces n'ont d'autre objectif que d'obliger les deux personnes visées à cesser leurs activités, comme toute l'Eglise de Guarabira et les syndicats de travailleurs ruraux, à cause de leur défense des travailleurs et des communautés victimes d'injustice à travers les conflits du travail et de la terre fréquents dans la région. Les conflits les plus importants et les plus récents sont les suivants:

1) Le cas du Domaine Calabouço, dans la commune d'Araruna, dans lequel 23 familles de fermiers ont résisté aux tentatives d'expulsion par le nouveau propriétaire, M. Edmundo Cavalcanti de Macedo; ils ont fini par obtenir de la FUNDAP et de l'INCRA la reconnaissance de la justesse de leurs revendications, les terres ayant été rachetées par ces organismes pour être ensuite distribuées aux agriculteurs.

2) Le cas du Domaine Baixio, également dans la commune d'Araruna, dans lequel 54 familles de fermiers résistent également aux tentatives d'expulsion du propriétaire, M. José Targino, et des futurs acheteurs, Antônio Tomás de Aquino, João Tomás de Aquino et Geraldo Tomás de Aquino. Dans ce cas aussi, l'expropriation passe par la FUNDAP et l'INCRA.

3) Le cas du Domaine Carvalho, dans la commune de Bananeiras, dans lequel plus de 100 fermiers résistent depuis des années aux tentatives indirectes d'expulsion par le propriétaire Loester Imperiano da Silva, et demandent l'expropriation et la redistribution des terres aux organismes appropriés de l'Etat et de la Fédération. En rapport avec ce cas, le curé de la paroisse de Bananeiras, le P. Silvano Rossi, a été directement menacé de mort par deux inconnus venus chez lui, s'il s'entêtait à apporter son aide pastorale et son soutien aux agriculteurs.

En plus de ces cas, il y en a d'innombrables autres moins importants dans les milieux du travail et le secteur agraire, et cela dans pratiquement toutes les communes du diocèse et des environs. Dans les trois conflits cités et dans la majorité des autres cas, Me João Camilo Pereira, ainsi que les deux autres avocates du Centre d'orientation des droits de l'homme du diocèse, Sueli Aparecida Bellato et Maria de Fátima Barbosa de Melo, ont assuré la défense des travailleurs; et l'équipe de pastorale rurale dont l'aumônier est le P. Luís Pescarmona a donné son appui aux travailleurs.

C'est l'action de l'Eglise et des syndicats dans la région qui, sans aucun doute, a provoqué la haine de ceux qui, jusqu'à ces dernières années, s'étaient habitués à obtenir des propriétés et des profits selon leur bon plaisir, sans le moindre respect de la législation du travail et sans la moindre opposition de personne.

Nous soulignons le fait qu'en dépit des efforts fournis pour faire respecter au minimum les droits des travailleurs garantis par la loi, ce qui

nous a déjà coûté la vie précieuse de Margarida Maria Alves, c'est toujours la même situation d'injustice et d'illégalité qui continue de prévaloir dans la région.

Il nous reste à espérer maintenant, quand ce ne sont plus seulement des travailleurs pauvres, des syndicalistes et des agents de pastorale qui sont touchés mais aussi l'honneur du pouvoir judiciaire qui est atteint, que les autorités de la Nouvelle République, espoir de changement pour le peuple, agissent dans la rectitude et la fermeté de façon à découvrir et à punir ceux qui ont tué Margarida Alves et ceux qui menacent toutes les personnes s'opposant à eux pour que justice soit rendue aux pauvres.

Mgr Marcelo Pinto, évêque de Guarabira  
Sueli Bellato, Centre d'orientation des droits de l'homme  
M. Valeria V. Rezende, Service d'éducation populaire  
Francisco Gómes do P., pastorale rurale  
José Raimundo de Andrade, SITIR Piripirituba

### 3- L'assassinat de S. Adelaïde Molinari (14 avril 1985)

Soeur Adelaïde Molinari, fille de Salvador et Cecília Letícia, est née à Garibaldi dans le Rio Grande do Sul, comme Jésus: pauvre, fille de pauvre. Dans sa première enfance sa famille a déménagé pour Palmeira das Missões. Jeune, elle est devenue religieuse en faisant sien le charisme de la Congrégation des filles de l'amour divin, charisme qui consiste précisément à aller à la rencontre des plus pauvres.

Dans sa mission elle a toujours été animée d'un dévouement spécial et d'un engagement auprès des pauvres, des marginalisés, des malades. Quand elle faisait la cuisine et le ménage, c'était toujours sans murmurer; elle rendait service aux autres avec amour et affection.

De nombreuses années durant, elle a dirigé une crèche importante. Dans tous ses gestes, elle a fait preuve de compréhension et de bonté envers chaque enfant, chaque mère et chaque bienfaiteur.

Ce sont ces années de pratique constante du bien qui lui ont ouvert les horizons et les perspectives, au point d'assumer volontairement et joyeusement le risque de prendre sur ses épaules la croix des missionnaires. Elle est allée de l'avant sur des sentiers et des chemins inconnus, comme a si bien dit le pape: "On trouve souvent les missionnaires aux avant-postes de la mission" (L'Évangélisation dans le monde moderne, n° 69). C'est ainsi qu'elle s'est proposée pour faire partie de la première communauté religieuse des Filles de l'amour divin, au service du projet Eglises-soeurs entre Santo Angelo et Marabá (1).

Le 17 mars 1983, Soeur Adelaïde a donc ouvert son coeur aux gens d'Eldorado, localité située au Kilomètre 102 de la route PA 275, là même où elle allait verser son sang le 14 avril 1985.

Comme d'habitude, en ce dimanche après Pâques, les soeurs se sont rendues à 6 H du matin dans les communautés ecclésiales. Soeur Adelaïde leur a dit au revoir et est partie à Eldorado où elle a dirigé la célébration

---

(1) La communauté religieuse a pris en charge l'axe routier qui va de Marabá à Serra dos Carajás (le plus important complexe minier du Brésil), soit 220 km. Au Km 30, lieu de résidence des Soeurs, la ville-champignon de Curionópolis a atteint 40.000 habitants en trois ans d'existence (NdT).

dominicale avec le peuple qu'elle a tant aimé. Voici l'oraison qu'elle a faite à la fin de la célébration: "Ecoute, ô Père, notre prière. Ton fils "Jésus a vaincu la mort. Il est vivant au milieu des communautés chrétiennes. Fais que, nous aussi, nous sachions être forts comme Lui. Que personne ne fuie la lutte, pas même sous menaces de mort. Que nous sachions tous être attentifs aux besoins de la communauté et qu'à partir d'aujourd'hui personne ne reste sans protection. Augmente notre foi, ô Père, pour que jamais nous ne puissions te renier dans notre action. Par Notre Seigneur Jésus-Christ. Amen."

Après la célébration, Soeur Adélaïde a préparé les gens aux sacrements de mariage et de baptême, et elle a organisé la catéchèse. Ce furent là ses dernières activités apostoliques, toutes dans un seul but: unir, rendre heureux et conduire au ciel.

En arrivant à la gare routière, après avoir rempli sa mission sur la terre, elle est allée acheter son billet de retour à Curionópolis pour y retrouver les autres soeurs et la communauté dont elle était la coordinatrice infatigable.

Sauf que - événement tellement habituel - elle était attendue par le geste humain le plus traître qui soit: l'assassinat. En effet, alors qu'elle était en train de bavarder avec un homme rencontré là, M. Arnaldo Delcídio Ferreira qui était le responsable du Syndicat des travailleurs ruraux de Marabá pour la défense du droit à la possession de la terre, ce qui l'impliquait dans des conflits avec des grands propriétaires fonciers comme cela est fréquent dans la région, M. Arnaldo a été victime d'un attentat planifié. La balle a traversé la poitrine du responsable syndical pour aller blesser mortellement Soeur Adélaïde en lui tranchant l'artère principale du cou. C'est ainsi qu'elle a perdu tout son sang, comme Jésus Christ. Elle n'a pas crié car elle avait une voix calme et douce. Mais le coup de revolver qui lui a enlevé la vie et a gravement blessé un père de famille résonne avec un bruit extraordinaire du nord au sud et de l'est à l'ouest du Brésil. Il a déjà traversé les frontières et on l'a entendu dans plusieurs pays du monde.

Soeur Adélaïde a toujours défendu la paix, et voilà que cette brutale agression lui a fauché la vie. C'est celle qui était le plus contre la violence qui en a été le plus blessée. Elle n'avait pas une voix de chanteuse mais aujourd'hui les foules chantent: "Il n'y a pas de plus grande preuve d'amour que de donner sa vie pour ses frères".

Le sang de cette martyre versé sur les terres du Pará s'est joint au sang de tant d'autres qui, depuis Jésus-Christ, sont tombés dans la lutte pour le bien, pour que le droit du pauvre soit respecté. Tout ce sang qui lave notre terre ne peut que la féconder pour qu'y germent la justice, la paix et la fraternité. C'est pourquoi la lutte doit continuer.

Le don de Soeur Adélaïde est le signe le plus éloquent que le monde a encore bien besoin de dépasser la peur de ceux qui tuent s'il veut parvenir à la paix dans l'amour.

Nous sommes atterrés devant ce que la brutalité, l'argent, l'appétit du gain et l'égoïsme sont capables d'engendrer dans le coeur humain. Mais nous n'avons pas peur de ceux qui tuent le corps, car cela ne débouche finalement sur des manifestations de paix. L'extermination des bons de cette

terre crie vers les cieux et monte jusqu'à Dieu. Chacune des victimes innocentes tombées sous les râles assassins de grands propriétaires âpres au gain devient force dans la lutte pour le bien, courage dans la défense des droits de l'homme, persistance dans la marche de libération et lumière sur le chemin de la paix.

La justice de Dieu s'établit sur la terre et se renforce dans les coeurs en dépit de tant d'hommes qui sont les professionnels de la mort. Des "hommes" armés de mitraillettes pourchassent sur cette terre les innocents, les justes, les pauvres et leurs défenseurs, et même des cadavres; mais ils protègent les commanditaires et les "commissionnés" de tuer, tandis que les criminels restent toujours impunis. Tant de sang versé est pourtant capable de laver même le coeur de ceux qui trament dans les ténèbres une si grande iniquité.

Le corps de Soeur Adelaïde a été veillé dans l'église Nossa Senhora das Graças, à Curionópolis, où le peuple est accouru jour et nuit. Les gens ont traduit leurs sentiments en nombreuses prières et messages. Par exemple:

- Ils ne tuent que le corps, l'âme vit pour toujours (Helena).
- Plus nous souffrons, plus nous avons de courage et de force (Silvéria).
- Elle a fait comme Jésus. Elle a travaillé à sa mission. C'est pour ça qu'elle a donné sa vie pour ses frères, comme Lui (Francisca).
- Le sang qu'elle a versé va nous donner à chacun plus de courage et de foi pour lutter (Luzia).
- Il ne faut surtout pas qu'ils croient qu'ils vont faire taire la voix de Dieu quand ils pourchassent ses prophètes (Helena).
- Elle a donné sa vie pour ses frères parce qu'elle a toujours été fidèle à l'amour divin de Jésus (Terezinha).
- La mort de Soeur Adelaïde ne nous fait pas peur, elle nous donne plus de courage et de force pour avancer (Helena).
- Le Groupe de quartier des mères de famille remercie Dieu de tout ce qu'elles ont appris grâce à Soeur Adelaïde. Que tout cela serve à son bonheur éternel (Raimunda).
- Ils ont fait taire la voix de Soeur Adelaïde mais ils ne feront pas taire la voix de Dieu (Luzia).
- Jésus est venu dans le monde pour nous apporter la vie, alors on ne doit pas avoir peur. Il est la vie et la vérité pour nous tous (Maria da Luz).
- Elle est partie. Mais nous continuerons à vivre dans la vérité et la justice (Luzia).
- Son sang arrose la justice. La lutte doit continuer (Terezinha).
- Celui qui vit dans le coeur des vivants ne meurt jamais. Adelaïde est vivante dans nos coeurs (Maria Milandi).

Dans la matinée du 15 avril il y a eu une célébration eucharistique et à 21 H Mgr Alano Pena, évêque de Marabá, a célébré la messe en présence du corps. L'enterrement a ensuite eu lieu près de la place Jean XXIII, sur le côté de l'église Nossa Senhora das Graças.

Soeurs Adélia, Angelita et Lourdes

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

---

Abonnement annuel: France 295 F - Etranger 360 F - Avion 440 F  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441